



Centre d'approvisionnement – Fredericton  
301, promenade Bishop  
Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3C 2M6

Le 20 juin 2018

**F5211-180214**

## **PRÉAVIS D'ADJUDICATION DE CONTRAT**

### **TITRE : Étude de l'écosystème du détroit Tremblay – 2018**

#### **INTRODUCTION :**

Le présent préavis d'adjudication de contrat (PAC) a pour objet de manifester l'intention du gouvernement d'attribuer un contrat de prestation de ces services à l'Organisation de chasseurs et de trappeurs de Mittimatalik, C. P. 189, Pond Inlet (Nunavut) X0A 0S0. Toutefois, avant d'octroyer un contrat, le gouvernement aimerait offrir à d'autres fournisseurs la possibilité de démontrer qu'ils sont capables de répondre aux exigences établies dans ce préavis en présentant un énoncé de capacités pendant la période d'affichage du PAC.

Si d'autres fournisseurs potentiels présentent un énoncé de capacités pendant la période d'affichage du PAC et prouvent ainsi qu'ils satisfont aux exigences établies dans le PAC, le gouvernement enclenchera un processus d'appel d'offres complet en ayant recours au Service électronique d'appels d'offres du gouvernement (SEAOG) ou encore à la méthode traditionnelle avant d'octroyer le contrat en question.

Si, au plus tard, à la date de clôture, aucun autre fournisseur ne présente d'énoncé de capacités répondant aux exigences établies dans le PAC, un contrat sera attribué au fournisseur présélectionné.

#### **CONTEXTE**

Le Secteur des sciences, évaluation des stocks, ainsi que ses partenaires doivent améliorer leurs connaissances concernant la migration du narval, la fidélité aux groupements estivaux et la structure des stocks multiples; ils doivent aussi mieux connaître les proportions possibles de chaque regroupement estival de la population de la baie de Baffin, et en savoir davantage sur les réactions du narval confronté à l'augmentation du trafic maritime dans son habitat préféré. Les avis scientifiques appuient la gestion intégrée des pêches pour les pêches commerciales en fournissant des renseignements biologiques essentiels qui contribueront à la gestion durable des pêches. Cela aidera les Inuits à élaborer de meilleures stratégies pour leur pêche de subsistance, et leur permettra d'améliorer leur gain tant sur le plan économique que culturel. Les résultats de cette étude contribueront à étayer les priorités suivantes : 1) déterminer le degré de séparation des stocks entre les stocks de l'inlet de l'Amirauté et du détroit d'Eclipse dans le cadre de la gestion estivale; 2) déterminer l'habitat essentiel; 3) déterminer les conséquences et les effets de l'augmentation de la circulation des navires et du développement industriel sur la migration saisonnière des narvals vers leur habitat préféré; 4) examiner l'influence de la présence et des déplacements de l'épaulard sur le comportement du narval.

#### **OBJECTIFS**

Les instruments scientifiques seront installés sur terre, dans l'eau, et sur ou à l'intérieur des animaux (p. ex. les poissons, les requins et les narvals) dans le détroit Tremblay entre le 15 juillet et le 15 septembre. Les travaux ont pour but de comprendre la présence et les déplacements du narval dans son aire d'estivage. Ces renseignements serviront à mieux connaître la gestion des aires de délimitation des stocks et les mélanges de stocks, ainsi que les agents de stress environnementaux et écosystémiques (p. ex. navigation) qui pourraient avoir une incidence sur le narval dans l'immédiat et dans l'avenir. Les opérations sur le terrain seront considérées comme étant achevées lorsque tous les instruments auront été déployés et récupérés (pour ceux qui nécessitent d'être récupérés), et quand le responsable de projet de Pêches et Océans Canada (MPO), en consultation avec les participants locaux, déterminera que les conditions ne permettent pas d'autres opérations sur le terrain.



## **EXIGENCES CONCERNANT LES TRAVAUX**

L'entrepreneur devra s'occuper de fournir et de coordonner 240 personnes par jour et jusqu'à 15 trajets en bateaux (aller et retour entre Pond Inlet et Tremblay); il sera également responsable de la location d'un gros bateau avec un capitaine pour l'Organisation de chasseurs et de trappeurs afin de soutenir le projet pendant une période de 20 jours au plus, dont les dates seront précisées une fois le contrat établi.

### **Voici quelles seront les tâches des assistants de terrain :**

- Aider à l'établissement et l'entretien du campement
- Participer quotidiennement à tous les aspects du marquage des narvals
- Aider à déterminer le lieu et le moment où les narvals peuvent être trouvés et les étiquettes déployées
- Analyser l'approche des mammifères marins, notamment l'ours polaire
- Aider à déployer et à récupérer des instruments scientifiques sur terre, dans l'eau, et sur ou à l'intérieur des animaux (poissons, requins et narvals)
- Participer à tous les aspects de la planification et de la coordination de la recherche quotidienne
- Aider à déterminer les modifications appropriées aux méthodes du projet afin de s'assurer que l'écosystème n'est pas perturbé au-delà des niveaux acceptables définis par les organismes et les organisations d'approbation (p.ex. l'Organisation de chasseurs et de trappeurs de Pond Inlet)
- Conserver des registres appropriés et maintenir les communications pour les exigences du projet et pour la production de rapports (l'entrepreneur doit inscrire les observations, les préoccupations, les mesures des Inuits et leurs échanges avec d'autres Inuits [p. ex. les chasseurs locaux ou les résidents de Pond Inlet])

### **Calendrier du campement : du 15 juillet au 10 septembre 2017**

Le calendrier du campement pendant cette période est souple en raison de la météo et des conditions environnementales ainsi que de la présence et du comportement du narval. Le présent contrat est établi pour un maximum de 240 jours de travail complets.

Les opérations sur le terrain seront considérées comme étant achevées lorsque tous les instruments auront été déployés et récupérés (pour ceux qui nécessitent d'être récupérés), et quand le responsable de projet de Pêches et Océans Canada (MPO), en consultation avec les participants locaux, déterminera que les conditions ne permettent pas d'autres opérations sur le terrain.

Le présent projet exige la participation des Inuits aux travaux de recherche, soit 240 jours-personnes, soutien d'une embarcation à l'échelle locale (jusqu'à concurrence de 15 trajets à Tremblay) et la location d'un gros bateau avec un capitaine pour l'Organisation de chasseurs et de trappeurs (OCT) pendant 20 jours. Comme les chercheurs inuits sont considérés comme des collaborateurs dans le cadre du présent projet, l'équipe d'Inuits doit être équilibrée sur le plan de l'expérience, du leadership, de la jeunesse (pour la formation et l'encadrement de la part des participants chevronnés) et doit permettre la représentation des deux sexes (hommes et femmes). Le projet est prévu du 15 juillet au 15 septembre. Un nombre réduit de participants aux travaux de recherche peut participer à l'installation et au démantèlement du campement (participants inuits et canadiens du Sud). À la suite de l'installation du campement et du lancement des activités de recherche (durée prévue du 20 juillet au 10 septembre), en général, quatre participants inuits devraient travailler à partir du campement du détroit Tremblay. Le soutien au moyen d'une embarcation à partir de Pond Inlet doit être organisé par l'intermédiaire de l'OCT pour répondre aux besoins changeants du projet, notamment : i) ravitaillement et relève entre le campement et le détroit Tremblay, ii) déplacement des employés à court terme (p. ex. pour une fin de semaine) vers des emplacements du détroit Tremblay ou du détroit d'Eclipse pour vérifier le matériel ou télécharger les données des instruments. L'utilisation de la grande embarcation d'aluminium de l'OCT avec un capitaine (navigateur agréé) est requise pendant 20 jours, du 3 août au 30 août. L'un des quatre participants inuits aux travaux de recherche basés au campement Tremblay doit agir à titre de capitaine en second pour appuyer le capitaine. L'autorité contractante inuite doit tenir compte de la coordination de tous les éléments figurant ci-dessus avec les chefs du projet du MPO et de leur capacité à respecter les exigences du projet.



## **CONTRAINTES**

Les données produites dans le cadre du présent contrat sont la propriété du MPO et ne peuvent être communiquées ou publiées sans le consentement écrit de l'autorité de projet.

Le fournisseur devra peut-être sous-traiter l'expertise de scientifiques et de taxonomistes externes. Les sous-traitants sont soumis aux mêmes contraintes que le fournisseur en ce qui concerne la publication, le partage de documents et de données tel que stipulé dans le présent contrat.

Le fournisseur doit retourner au MPO les spécimens qui sont trop petits ou trop endommagés pour être reconnus. Le MPO est responsable des coûts liés à l'acheminement.

## **SOUTIEN MINISTÉRIEL**

Le MPO doit fournir tous les aliments pour la durée des travaux sur le terrain, tout le carburant pour les moteurs hors-bord, les appareils de chauffage et le générateur, les vêtements de protection de base comme les combinaisons étanches, les vêtements de survie et les gants, ainsi que tout le matériel spécialisé lié à l'étiquetage des baleines. Les participants inuits aux travaux de recherche doivent fournir le matériel régulier de camping et de survie (tentes, réchauds, vêtements, etc.) qui n'est pas propre aux activités scientifiques.

## **RESPONSABILITÉS DE L'ENTREPRENEUR**

- L'entrepreneur doit veiller à ce que les techniciens sur le terrain fournissent leur propre matériel de camping et les vêtements convenables essentiels pour le travail sur l'eau, sur terre et pour le camping, pour la durée de l'étude sur le terrain.
- L'entrepreneur doit veiller à ce que les participants aux travaux de recherche de Pond Inlet fournissent tous les outils et toutes les pièces requis pour l'entretien des embarcations et du matériel utilisé sur le terrain.
- L'entrepreneur doit assurer la gestion des embarcations de soutien conformément au calendrier fourni par le MPO ou sur demande (de la part des responsables du MPO).
- L'entrepreneur doit autoriser les achats de carburant effectués au moyen du compte du MPO et en assurer le suivi.

## **EXIGENCES OBLIGATOIRES MINIMALES**

Connaissance et expérience liées aux terres et aux eaux du secteur de Nord-de-Baffin et du détroit d'Eclipse.

Les participants au projet doivent avoir des compétences liées à l'exploitation d'embarcations, à la pêche au filet et à la chasse au gros gibier (taille supérieure aux oiseaux). (Permis valides fournis sur demande par le MPO pour la durée du contrat.)

Les participants au projet doivent avoir des compétences en maniement d'armes à feu. (Permis valides fournis sur demande par le MPO pour la durée du contrat.)

Les participants au projet doivent bien voir et bien entendre (prothèses auditives et lunettes autorisées). Les participants au projet doivent être capables de communiquer à l'oral en anglais.

## **ENVIRONNEMENT/LIEU DE TRAVAIL**

Les travaux seront réalisés au détroit Tremblay et à Pond Inlet, au Nunavut.

## **LANGUE DE TRAVAIL**

Une connaissance de l'anglais est requise.



## **UTILISATION D'ACTIFS**

Les travaux réalisés dans un campement de recherche du MPO (comprenant) l'utilisation des actifs du MPO ne seront menés que sous la supervision d'un employé du MPO.

## **PRODUITS À LIVRER ET CALENDRIER**

Les participants au projet se verront attribuer un horaire et des tâches correspondant à leurs compétences et connaissances.

L'horaire et les tâches feront l'objet de discussions et seront établis avant le début des travaux afin qu'ils conviennent aux deux parties.

Les participants au projet doivent être disponibles pendant au moins 21 jours, du 14 juillet 2018 au 15 septembre 2018.

Le transport au départ et à destination du campement du projet (site des travaux) est organisé par le MPO. Quoique le MPO tentera de répondre aux besoins des participants en fonction de l'horaire, il ne peut pas garantir les dates et les heures de transport. Comme l'horaire convenu avant le début des travaux peut varier en fonction de la météo et de facteurs logistiques, le MPO ne peut pas être tenu responsable des changements d'horaire en raison des conditions météorologiques et de la logistique (c.-à-d. la disponibilité des embarcations et des aéronefs).

Voici la liste des produits livrables attendus de la part des participants : 1) respecter les jours et les heures de travail convenus avant le début des travaux, 2) réaliser les tâches convenues avant le début des travaux, 3) faire preuve de positivisme à titre de membre de l'équipe et favoriser la sécurité et le professionnalisme au sein du campement sur le terrain.

Le non-respect des éléments énumérés ci-dessus entraînera (en ordre d'importance) :

- 1) discussion avec le superviseur sur le terrain;
- 2) avis verbal de non-respect des obligations en vertu du contrat;
- 3) avis écrit de non-respect des obligations en vertu du contrat;
- 4) renvoi du participant.

## **APPLICABILITÉ DES ACCORDS COMMERCIAUX ET AUTRES OBLIGATIONS**

Aucun accord commercial ne s'applique. La présente exigence est assujettie à l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut.

## **EXCEPTION AU RÈGLEMENT SUR LES MARCHÉS DE L'ÉTAT ET MOTIFS JUSTIFIANT LE RECOURS À L'APPEL D'OFFRES RESTREINT**

L'article 5 de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut établit les responsabilités et l'autorité des organisations des ressources fauniques désignées, dont les OCT et les ORRF sont les principaux intervenants. Des bureaux régionaux ont été établis afin de gérer les fonds des communautés et de soutenir les comités régionaux. Le Nunavut Inuit Wildlife Secretariat a été proposé comme moyen de gestion des budgets régionaux et de soutien aux comités régionaux et aux OCT communautaires.

## **PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

Le MPO a déterminé que tout droit de propriété intellectuelle découlant de l'exécution des travaux dans le cadre du contrat subséquent appartiendra au Canada, pour les raisons suivantes :

Exception 6.4.1 – L'objet principal du contrat ou des biens livrables en vertu du contrat est de générer des connaissances et une information pour diffusion dans le public.

## **DURÉE DU CONTRAT**

Le contrat sera en vigueur à compter de sa date d'attribution jusqu'au 1<sup>er</sup> mars 2019.



### **VALEUR ESTIMATIVE :**

Participants à la recherche de Pond Inlet – le nombre de participants sera établi par l'entrepreneur, de concert avec le superviseur du MPO sur le terrain, afin de respecter le calendrier et les besoins du projet. Taux de rémunération – le taux de rémunération doit être établi en collaboration avec le superviseur du MPO sur le terrain, mais ne doit pas dépasser une moyenne de 300 \$ par jour et un total de 72 000 \$. Le salaire moyen est établi en fonction de différents taux de rémunération reposant sur le rôle et l'expérience. Les chercheurs locaux peuvent choisir de garder leur embarcation au campement, si l'utilisation de l'embarcation est convenue mutuellement, les chercheurs recevront 200 \$ par utilisation (où « utilisation » désigne une période de 24 heures). Le soutien assuré par une embarcation, à partir de Pond Inlet, doit être organisé par l'entrepreneur, de concert avec le superviseur du MPO sur le terrain, mais ne doit pas dépasser 15 *TRAJETS*, à 600 \$ par trajet, pour un total de 9 000 \$ (carburant fourni par le MPO). Valeur totale du contrat = maximum de 85 000 \$ (rémunération et trajets en embarcation) + location de l'embarcation de l'OCT avec le capitaine (maximum de 20 000 \$) + maximum de 10 500 \$ (10 % frais administratifs pour la coordination) = 115 500 \$

***\*Comme les valeurs maximales (jours) des services présentées ci-dessus ne constituent qu'une approximation du besoin, le Canada ne versera que la somme liée au nombre réel de jours.***

### Définitions :

**TRAJETS** : Trajet aller-retour en embarcation de Pond Inlet au détroit Tremblay (ou Milne Inlet). Le MPO veillera à ce que le matériel et le personnel soient prêts (à l'endroit prévu) pour le transport dans les trois heures de la confirmation du trajet. La capacité de l'embarcation doit reposer sur les besoins du trajet et sera coordonnée par le MPO et l'OCT. L'exploitant de l'embarcation doit veiller à l'exploitation sécuritaire de l'embarcation (y compris, au besoin, fournir un capitaine en second sans frais supplémentaires – on s'attend à ce qu'un capitaine en second soit présent, et sa présence est comprise dans le montant de 600 \$ par trajet).

### **ASSURANCE**

Il incombe à l'entrepreneur de décider s'il doit souscrire une assurance pour remplir ses obligations liées au contrat et se conformer aux lois qui s'appliquent. La souscription d'une assurance que l'entrepreneur doit détenir ou qu'il détient déjà est à ses frais, et il en va de son intérêt propre et de sa protection. Le respect des exigences en matière d'assurance ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat ni ne la diminue.

### **DROIT DU FOURNISSEUR DE PRÉSENTER UN ÉNONCÉ DE CAPACITÉS**

Les fournisseurs qui s'estiment pleinement qualifiés et prêts à fournir les services décrits aux présentes peuvent soumettre par écrit un énoncé de capacités à l'agent de négociation des marchés dont le nom est indiqué dans ce préavis, au plus tard à la date de clôture. L'énoncé de capacités doit clairement démontrer comment le fournisseur satisfait aux exigences publiées.

### **DATE DE CLÔTURE POUR LA SOUMISSION DES ÉNONCÉS DE CAPACITÉS**

**Le Vendredi 6 juillet 2018, à 14 h (heure de l'Atlantique)**

Les demandes de renseignements et les énoncés de capacités doivent être adressés à :

#### **Kimberly Walker**

Agente principale des contrats  
Centre d'approvisionnement – Fredericton  
Téléphone : 506-452-3624  
Télécopieur : 506-452-3676  
Courriel : [DFOtenders-soumissionsMPO@dfo-mpo.gc.ca](mailto:DFOtenders-soumissionsMPO@dfo-mpo.gc.ca)